

Henning Nølke, *Linguistique modulaire : de la forme au sens*. Louvain - Paris : Editions Peeters, 1994

Henning Nølke (par la suite HN) s'est fait connaître, depuis bien des années, comme un linguiste plein d'idées originales, parfois inspirées par les théories pragmatiques d'O. Ducrot, et qui a surtout analysé la sémantique et la pragmatique des adverbes.

Dans son nouveau livre, HN élargit sa perspective pour proposer une véritable vue d'ensemble de la linguistique entière, mais tout en gardant son intérêt particulier pour les adverbes. Son propos est donc (au moins) double :

- (i) jeter les bases méthodologiques d'une linguistique modulaire ;
- (ii) présenter quelques éléments précis susceptibles de faire partie d'un modèle modulaire ainsi que quelques analyses effectuées dans ce modèle. (*Introduction générale*, p. 7)

Constatons d'emblée que c'est un livre profond, riche et original qui peut être lu d'au moins trois points de vue :

- soit comme l'esquisse d'une conception globale de la linguistique, à savoir la conception "modulaire" ;
- soit comme une introduction large aux tendances actuelles de la linguistique (surtout en sémantique-pragmatique), puisque les propos de HN sont continuellement mis en rapport avec les nombreux modèles et théories alternatifs ;
- soit finalement comme une discussion provocante et personnelle d'une série de notions fondamentales de la pragmatique, et surtout de leurs applications dans le domaine des adverbes.

Cette petite énumération de "lectures" doit suffire pour montrer que c'est un véritable défi qu'a relevé HN - en effet, comment traiter de trois aussi vastes sujets en 300 pages? (Et comment les présenter et leur rendre justice dans un compte rendu de quelques pages seulement?) Si le projet de HN peut sembler bien vaste, il faut certes lui savoir gré de cette tentative de mener une discussion théorique et consciente sur la méthodologie de la linguistique, tout en démontrant par des applications concrètes comment elle doit être mise en pratique. Cette réflexion théorique est d'autant plus bienvenue (pour ne pas dire indispensable) que, depuis la chute du paradigme générativiste, les linguistes agissent dans une sorte de chaos méthodologique et épistémologique (signalé par HN lui-même à la p. 14), même s'il s'agit d'un chaos fort créatif.

Pour donner une idée de cet ouvrage, je prendrai le parti d'en exposer à tour de rôle les trois "lectures", en commençant par le modèle modulaire.

Modèle modulaire

HN envisage la linguistique comme un ensemble de “mini-théories” ou “modules”. Chaque module est en principe indépendant des autres, mais en même temps ils sont reliés entre eux par des règles spéciales, les “méta-règles”. Selon HN, cette conception comporte deux avantages :

- (i) elle permet d’obtenir une grande précision dans la description du travail effectué /.../ une plus grande clarté notionnelle et la formulation de définitions plus précises des notions centrales ;
- (ii) elle ouvre la voie à un niveau explicatif parce qu’elle est susceptible de dégager des rapports /.../ entre les phénomènes examinés et définis indépendamment les uns des autres. (p. 12)

D’une certaine façon, on peut dire que la linguistique modulaire existe depuis longtemps : depuis la naissance du structuralisme, au moins, on a bien fait le départ entre phonétique, phonologie, morphologie, syntaxe, sémantique, et j’en passe. La grammaire générative a les composantes que l’on sait.

L’originalité de HN est d’opérer avec des modules bien plus nombreux et plus petits. En outre, il y a pour HN une hiérarchie de modules assez complexe, puisqu’il parle d’abord des composantes syntaxique, logico-sémantique et pragmatico-sémantique, ensuite de “supermodules” (explication d’un phénomène linguistique par “l’interaction systématique de plusieurs modules”, p 198), de modules, et de “sous-modules” (ainsi le module de la sémantique référentielle se compose de deux sous-modules : la sémantique componentielle et les restrictions sélectionnelles (p. 114)).

Quelles sont alors les implications méthodologiques et épistémologiques de la théorie modulaire de HN? A mon avis, elle n’est pas foncièrement différente des composantes des structuralistes, mais elle comporte certainement des avantages pratiques. Puisque chaque module est vu comme indépendant des autres, la théorie permet d’incorporer des modèles ou des descriptions proposés par de nombreux chercheurs, et inspirés par des écoles linguistiques variées. A mon avis, c’est là le point fort de la théorie : l’état chaotique de la linguistique d’aujourd’hui, déjà mentionné plus haut, est un symptôme du fait que c’est vraisemblablement un vain espoir que de s’imaginer que la langue, dans toute sa complexité, pourrait être saisie par un seul modèle à peu près strict. En revanche, le système “ouvert”, flexible et plus relâché proposé par HN cadre parfaitement avec la situation actuelle.

Il y a deux objections assez manifestes à considérer :

- On pourrait penser que cette théorie devrait être développée avec beaucoup plus de détails pour être appréciée à sa juste valeur. Mais puisque HN fait appel à beaucoup de recherches antérieures (effectuées par lui-même aussi bien que par d’autres), on peut affirmer que l’“échantillon” présenté est déjà

assez substantiel, et qu'on voit assez clairement comment le modèle fonctionne.

- Plus délicat est le problème du statut épistémologique du modèle et de ses définitions fondamentales. En effet, y a-t-il une méthode scientifique pour dériver ou cerner les modules pertinents, et pour les placer dans la “bonne” composante (syntaxique, logico-sémantique, etc.), ou sont-ils créés d’une manière plus ou moins subjective et “artisanale”, d’après le jugement individuel du linguiste? (C’est en quelque sorte la vieille discussion entre les partisans de “God’s Truth linguistics” et ceux qui ont opté pour “hocus pocus linguistics”.) Pour donner quelques exemples concrets : les modules concernant la structure de prédication, celle de portée, et celle de thème-rhème, sont tous rangés par HN dans la composante syntaxique. En lisant son exposé, on se rend pourtant compte que ces notions reposent en partie sur des critères que la plupart des linguistes appelleraient sémantiques. Une question fondamentale sera alors : une notion comme la portée (ou le rhème, ou le foyer), doit-elle être définie dans le cadre étroit d’un module, placé à son tour dans une composante, ou doit-on concevoir la portée (etc.) comme un phénomène qui relève pour ainsi dire de plusieurs composantes? On voit que la réponse à cette question aura des répercussions soit sur la définition de la portée, soit sur le système modulaire en tant que théorie linguistique.
- Autres questions générales : Y a-t-il une distinction méthodologique bien définie entre supermodule, module “ordinaire” et sous-module? Les méta-règles, qui règlent l’interaction entre différents modules, sont-elles d’un type bien défini? En outre, que veut dire, dans le cadre de la théorie modulaire, le terme “explication”?

A mon avis, la réponse aux questions posées dans le paragraphe précédent reste parfois assez indécise, mais c’est peut-être, dans une certaine mesure, une conséquence directe du vague de la langue en elle-même. J’irais même jusqu’à dire que la langue ressemble aux organismes vivants (en fin de compte, elle en est un produit), qui, notoirement, refusent de se laisser cerner par des définitions et des théories rigides.

Ce qu’on peut retenir, c’est que ce modèle, sans être (jusqu’à nouvel ordre) très précis et détaillé du point de vue “théorique” ou “épistémologique”, nous permet d’organiser les vastes connaissances qu’ont ramassées les linguistes selon une méthode heuristique commode et pratique, et même élégante.

Exposé de syntaxe, sémantique et pragmatique actuelle

Comme je viens de signaler, l’étudiant, ou le linguiste ayant d’autres spécialités, aura tout intérêt à lire cet ouvrage comme un exposé érudit et perspicace

des problèmes et des notions les plus “dans le vent” en syntaxe, sémantique et pragmatique moderne. En voici quelques exemples :

- **La structure prédicationnelle** (p. 94ss). HN propose un modèle basé sur les recherches de M. Herslund, F. Sørensen et H. Korzen, qui comporte trois compléments valentiels autour du verbe, à savoir **sujet**, **objet direct**, et **adjet**, susceptibles d’entrer dans cinq variantes combinatoires strictement définies.
- **La portée** (p. 98ss). HN en discute différentes définitions proposées. Pour lui, la portée concerne la composante syntaxique, et il analyse deux aspects différents, à savoir l’étendue et la perspective de la portée. La discussion de la perspective mène à une hypothèse intéressante sur une hiérarchie des unités à portée dans laquelle c’est la perspective qui décide si un adverbe pourra entrer dans la portée d’un autre. Ainsi, dans
Paul ne vient pas heureusement
ne...pas ne saurait porter sur *heureusement* parce que ce dernier a une perspective d’énoncé, alors que le premier a une perspective de proposition (p. 102).
- **Thème - rhème** (p. 104ss) : pour HN ces notions relèvent de la syntaxe.
- **La véridiction et la mostration** (p. 113-14) ont été proposées par H. Kronning à la suite de Wittgenstein.
- **Les présuppositions** (p. 124ss). HN discute différentes propriétés des présuppositions, notamment présupposition prédicationnelle - stratificationnelle et présupposition forte - faible.
- **Foyer — substrat — résidu — adfoyer** (p. 127ss). Le foyer, contrairement au rhème, appartient en premier lieu à la composante sémantique, même si sa définition reste bien délicate (voir la discussion p. 128). La focalisation peut être simple, neutre ou spécialisée. On peut entre autres signaler l’idée intéressante selon laquelle la focalisation ne peut toucher que les sèmes spécifiques (p. 175). Les **adverbes paradigmatissants** sont une classe spéciale de focalisateurs déjà analysés dans Nølke (1983).
- **La polyphonie** (p. 145ss), inventée par Ducrot, a été développée par HN pour servir à expliquer une vaste gamme de phénomènes linguistiques.

Après avoir ainsi aiguisé ses instruments, HN les met à l’oeuvre pour analyser deux phénomènes concrets : l’emplacement des adverbes de phrase (p. 203ss) et les propriétés de la négation (p. 223ss) ; le lecteur aura donc une démonstration pratique du fonctionnement du modèle modulaire tel que HN le conçoit.

Discussion de quelques points précis

Je passe maintenant à la discussion de certains points précis ; il va sans dire que je ne saurais relever, dans le présent cadre, qu’une faible fraction de toutes les idées intéressantes et originales proposées par HN.

P. 41ss. **La distinction (signification de la) phrase - (sens de l')énoncé.** C'est le problème épineux, discuté depuis toujours, de ce qu'on a souvent appelé "sens littéral" et "sens étendu" ou encore "contextuel". Selon le modèle de Ducrot, repris par HN, la signification de la phrase "pose des paramètres et des instructions pour leur saturation", alors que le sens de l'énoncé est une donnée obtenue par une observation empirique. Il n'est pas douteux que l'application pratique de cette distinction est délicate, et elle dépend de façon critique des définitions précises. Levinson (1983 : 17n et 19), parlant de la distinction analogue entre *phrase* et *utterance*, souligne que "The reader is warned that none of these concepts is entirely clear" et que "It is important, but in practice exceedingly difficult, to maintain this distinction /.../. As an index of the difficulty, one may note that linguists frequently oscillate between assigning notions like *presupposition*, *illocutionary force*, *truth condition* to sentences or utterances, although important theoretical consequences follow from the choice." Moeschler et Reboul (1994 : 403 et 417 passim), de leur part, présentent des théories plus ou moins contradictoires (de Ducrot, Searle, Sperber-Wilson entre autres), qui proposent chacune leur conception des notions littéral et non littéral.

Ce dilemme théorique semble réapparaître chez HN, puisque, après avoir fait la distinction phrase - énoncé, il reprend le deuxième terme pour faire une deuxième distinction : "l'objet des examens linguistiques est l'énoncé-type plutôt que l'énoncé-occurrence." Cet énoncé-type aura alors "un noyau de sens qui est marqué par l'énoncé même et qui est la base proprement linguistique de toute interprétation virtuelle de l'énoncé." Il me semble que cet énoncé-type frôle le domaine de la phrase et sa signification. Dans la mesure où le couple phrase - énoncé reflète la bonne vieille dichotomie saussurienne langue - parole, "l'énoncé-type" occupe une place fort précaire entre les deux. Levinson (1983:19) a déjà remis en question une distinction parallèle : "Lyons /.../ advocates distinctions between text-sentences and system-sentences, /.../, utterance-types and utterance-tokens, /.../. It is unlikely, though, that we can handle all these if we cannot make the first distinction systematically".

Pour compléter cette discussion, je me permets d'avancer quelques points de vue additionnels concernant la distinction *phrase - énoncé*.

- Même une courte phrase "isolée" porte en soi son propre petit contexte. La distinction entre la phrase "abstraite" et isolée *Pierre dort* d'une part, et d'autre part *Pierre dort* énoncé en emploi (ou figurant à la page 200 d'un roman de 400 pages) est continue et quantitative, et non pas discrète et qualitative. Car si la distinction n'était pas continue, où placer le seuil? Est-ce que l'addition d'une phrase avant (*Marie joue avec le chien. Pierre dort*) fait de *Pierre dort* "un énoncé contextuel"? Ou l'addition de deux, trois, quatre phrases? On voit que le seuil sera totalement arbitraire.

- Le “propre petit contexte” d’une phrase isolée ressort avec une évidence particulière dans certains cas. La phrase ??*Jean a cessé de fumer mais il n’a jamais fumé* semble bien démontrer que même hors emploi, le bizarre d’une phrase s’explique par une présupposition contradictoire. Il est évident que le deuxième segment de la phrase *il n’a jamais fumé* annule la présupposition intuitivement sentie dans le premier segment, et que cette phrase démontre donc clairement que la notion de “phrase hors contexte” est en elle-même fort problématique ou même impossible.

On pourrait peut-être proposer qu’une phrase hors contexte doit en même temps être “minimale”, peut-être ne correspondre qu’à une seule prédication. Donc *Jean a cessé de fumer* serait permis, mais non pas ??*Jean a cessé de fumer mais il n’a jamais fumé*. Mais cela ne marche pas non plus, car même une phrase minimale peut créer des présuppositions contradictoires, p.ex. :

??*Jean boit la viande*

??*La pierre pleurerait*

- La conclusion de cette analyse (pédantesque si l’on veut) sera, à mon avis, que les distinctions phrase - énoncé, etc., pour indispensables qu’elles soient dans l’analyse pratique, ne reflètent pas des dichotomies théoriques bien définies dans la langue.

P. 76. Pour illustrer la modularité profonde de la langue, HN cite Milner : “Le langage n’est pas structurellement unitaire”, donc exactement le contraire de l’avis de Saussure selon lequel “la langue est un système où tout se tient”. Je me permets d’apporter encore un argument en faveur des vues de HN, à savoir le phénomène de conflit entre deux règles linguistiques, que j’ai observé en étudiant la synonymie (Danell 1995:118). Ainsi on dit *tous les ans* d’une part, et *les années paires* d’autre part. Si le locuteur a besoin de combiner ces deux notions, il y aura conflit entre deux règles déterminant le choix entre *an* et *années*, et il se trouve en effet que les informateurs hésitent beaucoup devant le choix entre *tous les ans pairs* et *toutes les années paires*. On voit que ce type de conflits est tout naturel dans un cadre modulaire.

P. 79. HN discute le principe de compositionnalité. On pourrait ajouter que les groupes figés (locutions, phrasèmes, collocations, etc. - la terminologie est confuse dans ce domaine, c’est le moins qu’on puisse dire) constituent un problème considérable. Puisque les groupes figés jouent un rôle important (du point de vue quantitatif) dans n’importe quel texte, et puisqu’ils enfreignent le principe de compositionnalité, il faudrait trouver une méthode de traitement spéciale. Mais ici, on voit bien la flexibilité du modèle - créons un module phraséologique!

P. 98ss. Il s’agit de la notion de portée et des “unités à portée”. Je serai bref ici, puisque j’espère publier ailleurs une discussion détaillée de ce problème

passionnant. Qu'il suffise d'indiquer quelques problèmes :

- HN (p.101) propose la définition suivante de la portée :
 “la portée est un domaine de dépendance. C’est le domaine de la phrase où l’unité à portée exerce une influence sur l’occurrence et la signification des morphèmes et des syntagmes. /.../ Il faudra /.../ distinguer entre l’**étendue** et la **perspective** de la portée. Par ‘étendue’ j’entends le segment de la phrase qui entre dans la portée.”

Il me semble que cette définition n’est pas assez claire pour être appliquée en pratique, et la dernière ligne citée ci-dessus est même nettement circulaire : “l’étendue de la portée = le segment qui entre dans la portée”. HN s’appuie sur la définition proposée par Muller (1991:101) qui manifeste la même circularité: “En logique, la portée d’un opérateur est le *domaine dans lequel cet opérateur peut agir* [italiques de C. Muller] /.../. On définira donc la portée de la négation comme étant le domaine de l’énoncé où se manifeste la négation”. A mon avis, le fait de remplacer le terme “portée” par son quasi-synonyme “domaine” ne nous aide pas beaucoup. J’ajoute que Muller (1991) avance d’autres idées sur la portée ; il dit par exemple qu’il faut utiliser une hiérarchie de “prédicats sémantiques ordonnés” (Muller 1991:105) - ainsi la phrase *il ne court pas vite* “sera associée à une structure d’opérateurs (donc de prédicats)”:

pas (vite (court (il)))

Est-ce à dire que “opérateur” (ou “unité à portée”) égale “prédicat”? S’il en est ainsi, il faudrait en conclure que le verbe *courir* est aussi une unité à portée, ce qui semble peu souhaitable.

- Faute de critères plus concrets, on pourrait se demander si, par exemple, un adjectif épithète est aussi une unité à portée, puisque, indubitablement, il “exerce une influence” sur un fragment de la phrase, à savoir le substantif. De même, les définitions proposées ne semblent guère exclure la portée au sens de Heldner (1981), qui n’est pas une portée selon HN. (Il faut peut-être ajouter que je ne comprends pas le mot “dénoncer” quand HN (p.101n) dit que la portée de Heldner a été “dénoncée” par C. Muller - n’a-t-elle pas le droit, comme tout le monde, de stipuler la définition de ses termes?).
- Même si les questions de définition sont loin d’être résolues, il faut signaler que l’idée de HN concernant la **perspective** de l’unité de portée, et la hiérarchie qu’il présage, suggère un domaine de recherches important. Un détail : l’unité de portée donnée comme exemple de perspective **proposition** est *soigneusement*. Mais est-ce que le mot *soigneusement* peut jamais être autre chose qu’un adverbe adverbial, même extraposé? Pour moi, les deux énoncés suivants semblent avoir pratiquement le même sens:

Le patron du Café des camionneurs prépare soigneusement les plats.

Soigneusement, le patron du Café des camionneurs prépare les plats.

En résumé, il me semble donc que, malgré les exemples et les analyses très suggestifs de HN et de Muller (1991), il n'existe pas encore une théorie claire et cohérente de la notion de portée. L'analyse des mystères de la portée a besoin d'être poussée plus loin encore. Il n'empêche que les idées créatives de HN (et de C. Muller) représentent déjà des progrès importants dans ce domaine.

P. 124ss. Un problème de définition et de délimitation des modules : HN opère avec une composante **logico-sémantique** et une composante **pragmatico-sémantique**. Il se pose alors la question des "implicites", c'est-à-dire "ce qui se trouve 'entre les lignes'" ou encore les inférences que l'auditeur peut tirer de la phrase / de l'énoncé. Ces implicites, comment doit-on les classer dans les composantes et dans les modules?

Selon HN, il faut distinguer entre "**implicites sémantiques**" et "**implicites (proprement) pragmatiques**". Les premiers correspondent aux présuppositions, alors que les seconds se rapprochent des implicatures de Grice ou des implicatures de Sperber et Wilson. HN continue: "Les premières sont le produit des seuls matériaux linguistiques, alors que les dernières dépendent notamment de la situation énonciative et du contexte encyclopédique. /.../ L'étude des implicites pragmatiques est surtout une étude des mécanismes socio-cognitifs qui régissent la communication et sort en tant que telle du cadre théorique que je me suis imposé" (p 124).

Il cite ensuite la définition classique de la présupposition, selon laquelle

p présuppose q ssi

(p implique q) et (non p implique q)

Il en découle le paradoxe bien connu que toute présupposition est nécessairement vraie (c'est-à-dire tautologique).

Pour lever ce paradoxe, HN veut proposer une définition pragmatico-sémantique (p 125). Or, l'exposé devient ici un peu paradoxal lui aussi, car HN dit d'abord "La présupposition prédicationnelle se définit en termes logiques : c'est la présupposition des logiciens" (p 125-6). Mais n'est-ce pas cette définition qu'il vient de rejeter parce qu'elle entraîne le paradoxe?

Ensuite HN propose une autre définition basée sur les croyances du locuteur et de l'auditeur (p 126). Cette définition évite le paradoxe logique, mais en revanche elle complique le problème du classement. En fait, si les présuppositions sont "le produit des seuls matériaux linguistiques" (p 124), alors je ne vois pas comment elles peuvent en même temps être définies à partir des croyances des interlocuteurs. Et de l'autre côté, si l'on prend les interlocuteurs comme point de départ de la définition, il devient beaucoup plus difficile de voir la distinction entre présuppositions d'une part et implicites pragmatiques d'autre part, ces derniers dépendant "de la situation énonciative et du contexte

encyclopédique” (p. 124), autrement dit à peu près des croyances des interlocuteurs. Puisque la distinction devient ainsi bien délicate, il sera plutôt indiqué de traiter tous ces phénomènes dans le même module ou du moins dans la même composante (probablement pragmatique-sémantique).

Sur ce point, on peut citer l’avis de Moeschler et Reboul (1994:225), selon lesquels les présuppositions, prises isolément, sont un peu moins débattues depuis quelque temps, puisque, dans la perspective des théories récentes de la pragmatique, on cherche à examiner globalement l’ensemble complexe des inférences, dont les présuppositions constitueront éventuellement une catégorie parmi d’autres.

P. 203ss. Je tiens à signaler l’application élégante du modèle modulaire pour expliquer l’emplacement des adverbes de phrase.

P. 225, 230. HN fait la distinction entre négation descriptive et polémique (p. 225). Après une analyse de ces deux négations, il conclut que la négation descriptive doit avoir une perspective de proposition en tant qu’unité à portée, alors que la négation polémique adopte la perspective d’énoncé (p. 130). Or, selon l’analyse (que je trouve convaincante) de Muller (1991:50), il faut voir la distinction descriptif - polémique comme une échelle glissante - autrement dit, les deux aspects seraient toujours présents, mais dans des proportions variées. Si l’on accepte cette analyse, il est difficile de voir comment le choix entre les deux perspectives se fait, puisque ce choix est évidemment dichotomique, sans permettre une échelle glissante.

P. 228ss. Le problème des Termes à Polarité Positive ou Négative. Comme on le sait, ces termes ont été utilisés par bien des linguistes pour analyser les propriétés de la négation, et notamment sa portée. Or il me semble qu’une certaine prudence est de mise. Ne faut-il pas d’abord se demander si tous les TPP et TPN sont du même type, ou si leur comportement s’explique par des facteurs spéciaux dans chaque cas? Ainsi par exemple, l’exemple

**On n’est pas plutôt bien ici*

fait figurer le TPP *plutôt*, qu’on pourrait peut-être considérer comme un adverbe de phrase avec une perspective d’énoncé ou d’énonciation (si j’ai bien compris les analyses de HN!), ce qui l’empêche de tomber sous la portée d’une négation descriptive. Par contre, l’exemple

**On n’est pas joliment bien ici*

contient le quantifieur *joliment* ; il n’y a pas d’incompatibilité de portée, mais *joliment*, comme beaucoup de quantifieurs, refuse d’être nié - cf. **Il n’y a pas quelques filles ici*.

En ce qui concerne les TPN, ils relèvent souvent des groupes figés :

Paul n’a pas dormi de la nuit

Si la négation ne saurait être supprimée ici, c'est qu'elle fait partie du groupe figé. Ce groupe figé présente une syntaxe qui est agrammaticale hors du groupe, ce qui fait que **Paul a dormi de la nuit* est inacceptable et incompréhensible au niveau sémantique. Mais il me semble un peu risqué de se servir du comportement idiosyncratique de quelques locutions figées pour tirer des conclusions générales sur la négation et sa portée.

Sans pouvoir discuter longuement les TPP et TPN ici, je soupçonne qu'il serait utile d'effectuer une analyse plus poussée de leurs propriétés pour pouvoir les utiliser dans l'étude de la négation.

Conclusion

J'ai dit dès le début que le livre de Henning Nølke est profond, riche et original - les discussions et les objections qu'on vient de lire ci-dessus ne font que souligner ce jugement - et il mérite d'être lu par tous ceux qui s'intéressent à la linguistique actuelle.

Bibliographie

- Danell, Karl Johan (1995) : *Le phénomène de concurrence en français moderne - Réflexions à partir de an-année, jour-journée, paraître-apparaître, et d'autres*. Umeå : Swedish Science Press.
- Heldner, Christina (1981) : *La portée de la négation*. Stockholm.
- Levinson, S (1983) : *Pragmatics*. Cambridge Textbooks in Linguistics.
- Moeschler, Jacques et Reboul, Anne (1994) : *Dictionnaire encyclopédique de pragmatique*. Paris: Éditions du Seuil.
- Muller, Claude (1991) : *La négation en français*. Genève : Droz.
- Nølke, Henning (1983) : *Les adverbies paradigmatiques : fonction et analyse*. Revue Romane Numéro Spécial 23, Copenhague : Akademisk Forlag.

Karl Johan Danell